



Réunion nationale des Conseillers de l'enseignement technologique

18 novembre 2013

Quelle place pour les Conseillers de l'enseignement technologique (CET) dans les dispositifs d'aide à l'orientation, dans l'accompagnement personnalisé, dans l'aide à l'insertion des jeunes ?

Ce colloque s'inscrit dans la continuité des journées nationales de réflexion que l'AFDET co-organise annuellement avec la DGESCO et AGEFA PME pour accompagner les CET dans l'accomplissement de leurs missions.

Il a réuni plus de 200 participants à l'ASIEM à Paris ; le public était composé de représentants de toutes les académies (DAET, DAFPIC, CSAIO, IPE, inspecteurs et CET) ainsi que d'un certain nombre de branches professionnelles.

Monsieur Bessac, président de l'AFDET et Monsieur Dijoux, directeur général AGEFA PME ont ouvert ce colloque précisant que les questions d'aide à l'orientation et d'accompagnement des jeunes sont au cœur des préoccupations actuelles et qu'elles interrogent sur la place que peuvent (ou pourraient) tenir les CET, en tant que représentants du monde économique, dans des dispositifs aujourd'hui en évolution. Afin d'anticiper sur ce qu'elle pourrait être, il convient de faire le point sur les dispositifs en vigueur.

Présentation des mesures en vigueur par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Les dispositifs ont été présentés successivement par :

- **Monsieur Vandard**, chef du bureau des lycées professionnels et de l'apprentissage a montré que le ministre souhaitait renforcer la relation Ecole-entreprise et la création, le 18 octobre dernier, du Conseil national Education - Economie (CNEE) atteste de cette volonté. La mise en place des campus des métiers et des qualifications doit renforcer le lien avec l'économie et après une première vague de 12 labellisations, d'autres suivront.

Monsieur Vandard a présenté également la mise en place de l'aide personnalisée dans les lycées avec son volet "orientation" comme un outil s'inscrivant dans les objectifs du ministère à savoir :

- amener 80 % d'une classe d'âge au niveau IV
- atteindre pour 50 % d'une classe d'âge, le niveau licence
- lutter contre le décrochage scolaire
- favoriser un choix éclairé d'orientation



ministère
éducation
nationale



La DGESCO souhaite apporter une aide méthodologique aux enseignants pour mettre en place ce dispositif. Pour l'heure, 7 académies expérimentent la mise en place d'équipes relais pour accompagner les établissements au plus près. Dans ces équipes, les CET ont leur place. Après un bilan de cette expérimentation, ce dispositif d'aide aux établissements devrait être généralisé à l'ensemble des académies à la rentrée 2014.

Monsieur Vandard signale que la préoccupation d'insertion professionnelle n'est pas seulement une préoccupation française, elle est aussi européenne ; dans tous les pays, la durée entre la sortie de formation et l'entrée dans la vie active, s'allonge pour les jeunes diplômés.

L'expérience TREMPLIN est actuellement en cours et la Communauté européenne a investi des sommes conséquentes sur cette opération ; elle consiste pour les établissements pilotes à accompagner le jeune durant toute l'année qui suit l'obtention du diplôme (CAP, Bac pro) pour l'aider dans son insertion professionnelle.

Enfin, Monsieur Vandard précise que l'objectif du ministère est de développer l'apprentissage public en augmentant de 20000 apprentis, le nombre actuel (40000 soit 10 % des effectifs de l'apprentissage). Le ministère dispose d'arguments : plateaux techniques existants, construction de parcours de formation avec passage d'un statut à un autre (scolaire -> apprenti et réciproquement).

Madame Fritsch, chef du bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle a présenté les dispositions de la loi sur la refondation de l'école, relative aux questions qui intéressent le thème d'aujourd'hui :

- article 13 - « La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité. Le socle doit permettre **la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté...** » ;

- article 14 - « Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, **n'a pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme national** ou un titre professionnel enregistré et classé au niveau V du répertoire national des certifications professionnelles **doit pouvoir poursuivre des études afin d'acquérir ce diplôme ou ce titre.** » ;

- article 47 - "... Afin d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et d'éclairer ses choix d'orientation, **un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel** est proposé à chaque élève, aux différentes étapes de sa scolarité du second degré..."

- article 48 encadre l'expérimentation du choix d'orientation donné à la famille ou au jeune s'il est majeur.

Par ailleurs, le volet 2 de l'acte III de décentralisation prévoit la mise en place du service public d'orientation (SPO). Celui-ci est expérimenté dans 8 régions et 9 académies. D'autres



dispositions sont en préparation sur le rôle des régions en matière de formation professionnelle continue et de lutte contre le décrochage scolaire.

Madame Fritsch fait état des évolutions du PDMF actuel vers le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel qui sera mis en application dès la classe de 6ème, en 2015.

Il est important de développer chez les jeunes la compétence à s'orienter et le nouveau parcours bénéficiera de moyens horaires dédiés et s'appuiera sur un ancrage disciplinaire formalisé et progressif.

Le rôle fondamental des COP dans l'orientation est souligné.

La lutte contre le décrochage doit être abordée sous plusieurs approches :

- les étapes de transition (passage école/collège, collège/lycée)
- les programmes
- l'absentéisme
- Les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) de l'éducation nationale viennent en appui de chaque plate-forme renforcer l'offre de formation proposée aux jeunes et préparer leur retour en formation initiale
- Les structures et dispositifs innovants se développent (micro lycées, lycées nouvelle chance, clauses sociales...) et sont destinés à aider le jeune à retourner en formation.

Madame Tessier-Soyer, chef de la mission du partenariat avec le monde professionnel, présente un des axes forts aujourd'hui soutenu par la DGESCO : développer l'esprit d'initiative et d'entreprendre.

L'Union européenne le définit comme l'aptitude d'un individu à passer de l'idée aux actes et précise qu'il est urgent de développer une génération entrepreneuriale.

Une plate-forme numérique sera créée pour développer la culture d'entreprise ; elle sera destinée aux élèves et aux enseignants avec 3 niveaux :

- offre de contenus pédagogiques (modules, séquences...)
- offre de conseils, d'aide en ligne, foire aux questions (FAQ)...
- offre de service en présentiel.

Plusieurs partenaires ont accepté de travailler sur ce projet qui sera un outil au service du nouveau parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (ONISEP, Mouvement entreprendre demain, IGEN, CNDP, CNAM, entreprises ...). Madame Tessier-Soyer appelle les branches professionnelles qui travaillent déjà sur cette problématique à rejoindre ce dispositif.



Regards croisés sur des pratiques d'interventions du monde économique

Séquence animée par Jean-Mary Cabaj - Administrateur AFDET

Cette séquence a été construite :

- à partir de courts témoignages vidéos de jeunes collégiens (SEGPA, DP3) du collège Max Dormoy à Paris (18ème), des lycéens (terminale bac technologique), étudiants (BTS) du lycée Rabelais (Paris - 18ème) et des enseignants de ces établissements, un chef de travaux et un inspecteur de l'éducation nationale de l'information-orientation.

- de témoignages d'acteurs en direct qui apportaient leurs regards et leurs expériences à partir des thématiques dégagées des vidéos :

- Gérard Abadie – CET – Académie de Toulouse
- Richard Alexandre – Directeur de CFA
- Viviane Jamelin – Principale du collège Pablo Neruda à Evreux
- Jean-Charles Lambert – IEN Académie de Strasbourg
- Elie de Saint Jores – Directeur des CFA – AGEFA PME
- Claude Sibilia – CET – Académie de Nancy-Metz
- Françoise Strubaut – Proviseur du lycée Voillaume à Aulnay sous Bois

Dans les vidéos, il a été mis en évidence que :

- les jeunes souhaitent rencontrer des professionnels mais ils ne savent pas toujours comment s'adresser à eux ; pour certains, leur cursus ne leur a pas toujours permis de les rencontrer ; ils reconnaissent l'utilité de ces échanges pour les faire réfléchir sur leur avenir, pour confirmer ou infirmer un choix de métiers et apprécient particulièrement les échanges avec d'anciens élèves dont ils se sentent plus proches. La découverte du monde de l'entreprise leur apparaît comme indispensable pour construire leur parcours et pour se projeter dans le futur.

- les adultes (inspecteur, chef de travaux, enseignants) interviewés font état des relations qu'ils entretiennent avec le monde économique souvent construites, pour les acteurs éducatifs, sur l'obligation liée aux stages (BTS par exemple) et sur l'importance du réseau de professionnels constitué par l'antériorité de la formation. Les CET ne sont pas forcément identifiés dans les établissements comme partenaires privilégiés mais les enseignants reconnaissent qu'ils y trouveraient un intérêt certain. Même si les relations évoluent elles restent souvent empreintes de réserve. Cependant l'identité "métier" du CET ne devrait pas l'enfermer dans une communication strictement limitée à celui-ci mais permettre au contraire une ouverture sectorielle en particulier dans ces missions liées à l'information et à l'accompagnement.

En regard de ces constats, les acteurs présents ont témoigné du rôle important des professionnels dans les établissements auprès des enseignants et des élèves dans les dispositifs d'orientation, d'accompagnement personnalisé et dans l'aide à l'insertion :



ministère
éducation
nationale



- * le maillage entre le corps enseignant et les professionnels /CET assure une indispensable complémentarité qui doit permettre à l'élève de se projeter après le collège ou après le lycée ;
- * le discours du professionnel est très différent de celui de l'enseignant et de ce fait, les élèves ont une autre écoute. Ils doivent prendre conscience que les codes, les réalités du monde économique ne sont pas les mêmes que ceux de l'école. Seul le professionnel peut faire passer ces messages et sensibiliser les jeunes aux attentes de l'entreprise ;
- * la diversité des publics implique des adaptations de la part des professionnels qui interviennent : en SEGPA ou pour les élèves dont l'orientation professionnelle est à l'issue de la 3ème, l'attente s'exprime davantage par rapport aux métiers et à un niveau de qualification (CAP ou bac pro ??). Le stage d'une semaine ne suffit pas toujours pour appréhender les contours d'un métier et les professionnels doivent ici apporter leur expérience. Pour des élèves dont l'orientation professionnelle est différée, les besoins sont plus ouverts. Néanmoins après la classe de seconde l'élève doit choisir entre une voie générale et une voie technologique or ici aussi les professionnels peuvent apporter des éclairages
- * La présence de professionnels est aussi importante en LEGT qu'en LP car l'élève doit comprendre que le monde professionnel existe, qu'il a des valeurs et dans ces cas, les témoignages de professionnels sont aussi importants. En LP, l'aide apportée peut être à partir de jeux de rôles sur des entretiens, la préparation de CV, de lettres de motivation.... Le professionnel doit aider à l'expression des compétences qui témoignent des aptitudes du jeune
- * l'aide apportée par les professionnels (parmi lesquels les CET trouveraient leur place) peut porter sur des actions utiles aux jeunes pour les aider à construire leur projet professionnel, (réflexions sur leurs goûts...) mais aussi pour faciliter leur insertion professionnelle et aborder les questions de mobilité (simulation d'entretien...)
- * le professionnel est celui qui peut parler du savoir-être qui caractérise le monde de l'entreprise et son action peut être complémentaire de celle de l'enseignant dans une évaluation. Par exemple un projet de BTS peut être évalué d'une part sur les compétences à comprendre et à traiter le projet par les enseignants et d'autre part, sur la manière dont l'étudiant s'est comporté, comment il a intégré les ressources humaines... dans le projet. Il en est de même pour les élèves de collège pour lesquels la soutenance du rapport de stage peut être un exercice où le regard du professionnel est important ; cet exercice est porteur de compétences pour l'élève qui doit présenter, argumenter, soutenir la découverte d'un secteur économique dans lequel il a été immergé pendant une semaine.
- * le CET a tout à fait sa place en tant que personne qualifiée dans les conseils d'administration où il rencontrera les équipes et partagera les objectifs et le projet éducatif de l'établissement.

En conclusion, il apparaît nécessaire pour les établissements de formation de disposer d'un réseau de représentants du monde économique pour aider à la mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'orientation, d'accompagnement personnalisé, d'aide à l'insertion des jeunes.



Quelle place pour les CET dans ce réseau d'aide à l'orientation, dans l'accompagnement personnalisé, dans l'aide à l'insertion ? A quelles conditions optimiser leur efficacité ? Quels profils, quelles formations, quelle animation, quelle modalités pratiques d'intervention ?

Table ronde animée par Jackie Fourniol - Président de la section Indre et Loire de l'AFDET

Intervenants :

Jean-Pierre Chatillon - CET - Académie de Rouen

Jacques Chéritel - DAFPIC - Académie de Créteil

Patrice Dutot - DASEN - Académie de Reims

Raymond Duvivier - coordonateur des CET - Académie de Toulouse

Jean-Pierre Gallo - Représentant CGPME

Représentants du CLEE Alsace - Académie de Strasbourg :

- Sophie Bouvier - déléguée régionale auprès des institutions et de la profession AFT-IFTIM

- Alain Thause - proviseur du lycée Goulden - Bischwiller

Après la présentation des différents intervenants, la table ronde s'organise autour de 4 grandes thématiques.

1 - Quelle est la place actuelle des CET dans les dispositifs mentionnés et surtout comment pourrait-elle évoluer vers plus d'efficacité ?

Les échanges mettent en évidence que les CET sont des acteurs essentiels dans ces dispositifs puisqu'ils sont nommés par le recteur et doivent être connus et reconnus par le système éducatif lui-même.

Le déficit d'information et de communication en direction des établissements mais aussi des services rectoraux est souligné. Il apparaît important de maintenir une information régulière des différentes instances du fait des changements de personnes dans les services concernés ou dans les collèges, lycées.... Il est essentiel de communiquer les informations relatives aux CET aux personnes et structures concernées par leurs missions.

L'AFDET est mentionnée comme un facilitateur pour maintenir une animation nationale et territoriale par les actions qu'elle organise en partenariat avec le ministère ou les instances rectorales. Cette animation est indispensable et participe à la diffusion de l'information.

Il est donc important de faire vivre un réseau de CET et d'inventer un système qui leur permette d'être véritablement acteurs dans les dispositifs d'aide à l'orientation et à l'insertion des jeunes.



ministère
éducation
nationale



2 - Peut-on tracer le profil idéal et concret du CET et définir les critères de recrutement ?

Le CET doit avoir 4 dimensions :

- être motivé et volontaire pour exercer ces missions ;
- être au service de la promotion des formations professionnelles auprès des jeunes. Le CET doit pouvoir s'exprimer devant eux, capter leur intérêt et le discours doit donc être adapté ;
- avoir l'esprit d'équipe pour travailler en réseau et être assez polyvalent car l'hétérogénéité des besoins fait qu'une seule personne ne peut pas répondre aux attentes des jeunes ; il faut dans ces cas faire jouer un réseau de CET ;
- avoir une certaine disponibilité car le besoin d'aide est permanent mais cette disponibilité n'est pas toujours possible aux artisans ; dans les cas des TPE, il faut rechercher des solutions.

Le CET est un facilitateur également auprès des branches professionnelles et des entreprises. Il doit s'inscrire dans des propositions d'actions à l'interface des deux environnements (éducatif et économique).

Pour les nominations, il convient de déterminer des profils différents selon les missions.

Il ne s'agit pas forcément de diminuer le nombre de CET, bien que l'estimation des besoins quantitatifs soit indispensable mais il faut surtout cibler les besoins qualitatifs et promouvoir des personnes motivées, actives ou jeunes retraitées.

3 - Comment renforcer leurs compétences ?

L'efficacité des CET implique qu'ils soient formés car le CET doit avoir une bonne connaissance du système éducatif pour pouvoir s'y situer et l'accompagner dans ses objectifs.

Le CET doit comprendre les priorités et les politiques de l'éducation nationale ainsi que les nouvelles structures ou les nouveaux dispositifs mis en place tant pour la formation initiale que pour la formation tout au long de la vie (campus des métiers et des qualifications, parcours de découverte des métiers et des formations et ses évolutions..., dispositifs d'orientation, d'accompagnement personnalisé...). Le CET doit connaître les logiques des modes de certifications (VAE, contrôle en cours de formation, validation des périodes de formation en milieu professionnel...).

Le CET doit apprendre à communiquer avec les jeunes autrement que sur le mode scolaire ; son discours doit s'adapter aux différentes étapes de la vie scolaire de l'élève (collège, lycée). La rencontre du CET avec une classe est l'occasion pour les élèves d'« ouvrir une fenêtre » sur un autre monde que l'école avec un vocabulaire spécifique qui doit être conservé. Les métiers ont une identité, c'est au CET de la faire passer.



Le CET doit aussi maintenir son niveau d'information sur l'évolution du secteur professionnel auquel il appartient et des métiers du secteur même si celui qu'il pratique est un parmi d'autres. Il doit donc être porteur d'une filière plus que d'un métier.

Pour cela, les branches professionnelles doivent aider les CET par la mise à disposition d'éléments et d'outils de communication actualisés.

Pour former les CET, il y a lieu de mettre en place certainement des outils qui leur facilitent l'accès à la formation (outils à distance par exemple...).

La formation du CET doit faire partie intégrante de la lettre de mission qui lui est donnée par le recteur.

Remarque : la boîte à outils des CET diffusée en 2012 a l'objectif d'apporter aux CET des informations directement liées à leurs missions et de contribuer à leur formation.

4 - Comment améliorer la relation entre les CET et les établissements pour faciliter leur accueil et les impliquer dans les dispositifs d'aide à l'orientation, dans l'accompagnement personnalisé, dans l'aide à l'insertion ?

Il est évident que les établissements ont besoin des CET (exemple, les collèges dans le cadre des dispositifs d'orientation). Ces interventions doivent être préparées en amont avec l'équipe pédagogique.

Il est souligné que la légitimité n'est pas donnée par le statut ; elle se gagne par des relations interpersonnelles. Celles-ci permettent aux acteurs de se connaître et d'établir une relation de confiance.

Il est donc indispensable que les chefs d'établissements connaissent les CET et réciproquement.

Il conviendrait certainement de réfléchir à la dénomination du Conseiller de l'enseignement technologique car la confusion entre enseignement technologique et enseignement technique est fréquente et le terme technologique prend aujourd'hui un sens différent.

Il serait préférable de parler d'ambassadeur par exemple. Cependant, il ne faut pas perdre la spécificité du CET qui est un facilitateur et qui participe à la diffusion de la culture de l'entreprise.

Il est précisé que récemment les conseils d'administration des lycées professionnels peuvent comprendre des personnes qualifiées. Les CET doivent se proposer pour ainsi s'inscrire dans la vie de l'établissement.

Il est souligné que le CET, acteur essentiel de la relation entre l'école et l'entreprise, doit s'inscrire dans une posture de mission de service public.



ministère
éducation
nationale



Intervention de Monsieur Daniel Assouline, conseiller auprès du ministre de l'éducation nationale

Monsieur Assouline représente le ministre de l'éducation nationale, empêché pour clôturer cette journée. Le ministre marque tout son intérêt pour une forte présence des CET dans le système éducatif donc la nécessité de leur action mais il convient de mieux utiliser le potentiel qu'ils représentent.

Monsieur Assouline rappelle la nécessaire prise de conscience au niveau européen du rôle stratégique de l'orientation pour le pacte de croissance de tous les pays. Il en ressort pour la France, la nécessité de refonder le service public de l'orientation au-delà du système scolaire. Aujourd'hui nombre d'emplois ne sont pas occupés par des personnels qualifiés ; on forme à des métiers sans avenir et il sort chaque année du système de formation, de nombreux jeunes sans qualification.

Le service public d'orientation est mis en place expérimentalement dans 8 régions et 9 académies ; l'organisation s'appuie sur la coordination des différents services existants (éducation nationale, jeunesse et sports..., régions, associations...) pour permettre un accès simple à l'orientation. L'évaluation en sera conduite pour généralisation en 2014.

La loi de refondation de l'école définit un nouveau parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel que tous les jeunes suivront de la 6ème à la terminale. Le Conseil supérieur des programmes va définir son objectif de faire acquérir une compétence à s'orienter et va l'inscrire dans les grilles horaires.

L'école doit s'ouvrir sur le monde économique et les CET participeront de ce rôle. De nouveaux outils vont être mis en place (par l'ONISEP, par le Mouvement Entrepreneurs demain !) avec une mise à disposition de plateformes numériques pour toutes les équipes pédagogiques.

L'orientation doit être une dimension forte de l'acte éducatif.

Le choix de la voie professionnelle ne doit pas se faire par défaut ; il doit être volontaire, conscient et doit être préparé par un accompagnement éducatif.

Les campus des métiers et des qualifications doivent offrir des parcours d'excellence dans des secteurs porteurs d'emplois (aéronautique, plasturgie, numérique...).

Monsieur Assouline compte sur les CET pour développer les filières qui ont besoin de compétences pour contribuer au redressement productif de la France. L'investissement éducatif en est la base.

Les CPC doivent évoluer et prendre en compte les nouveaux métiers pour faire émerger de nouveaux diplômés. Les CET ont un rôle important à jouer.

Monsieur Assouline remercie les CET pour leur engagement et souhaite renforcer leur place dans le système éducatif. Les deux années à venir vont permettre de conduire des travaux pour positionner les CET dans les évolutions du système de formation.
